

Le Gallichan

JUILLET 2021



Jardin communautaire



À
surveiller

Ça
Avance

Un **GROS MERCI** à tous
les bénévoles

MUNICIPALITÉ DE GALLICHAN

168, chemin de Gallichan C.P. 38, Gallichan, (Québec) J0Z 2B0

Tél. : (819) 787-6092 Fax : (819) 787-6015 Courriel : gallichan@mrcao.qc.ca Site Internet : www.gallichan.ao.ca



Votre conseil municipal

MAIRE - Henri Bourque

Serge Marquis, siège #1

- Maire suppléant
- Protection des biens et des personnes
- Transport routier
- Lots intramunicipaux

Claude Bourque, siège #2

- Hygiène du milieu
- Aménagement, urbanisme et zonage
- Projet MADA (Municipalité amie des aînés)

Francine Lehouiller, siège #3

- Comité social
- Bibliothèque
- Comité embellissement
- Projet MADA (Municipalité amie des aînés)

Sonia Rivard, siège #4

- Loisirs
- Aménagement, urbanisme et zonage
- Comité jeunesse
- Plan de développement durable 2020-2025

Valérie Bruneau, siège #5

- Club nautique du Lac-Abitibi

Luc Adam, siège #6

- Société d'histoire et d'archéologie

Administration générale

Johanne Shink

Dir. Gén. / Secr.-trés.

Nancy Brousseau

Secr.-trés. adjointe
gallichan@mrcao.qc.ca

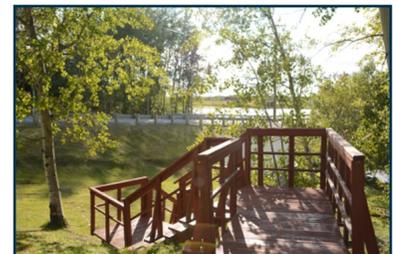


Jean-Guy Hébert

Inspecteur municipal

inspecteur.gallichan@mrcao.qc.ca

(avril à octobre)



Heures d'ouverture du bureau municipal

Mardi : 13 h 15 à 16 h

Mercredi, jeudi et vendredi : 9 h à 12 h et de 13 h 15 à 16 h

Site web : www.gallichan.ao.ca

819 787-6092

LE CONSEIL EN BREF...



Lors de la séance du 6 juillet 2021, le conseil a...

- ⇒ Accepté de renouveler l'entente avec la Ville de Macamic pour les services de l'aqueduc municipal;
- ⇒ Autorisé l'achat du tracteur à pelouse chez Équipements TNO;
- ⇒ Autorisé le déboursé de 3 250 \$ pour le comité d'embellissement, ce qui représente 50 % du montant prévu au budget pour l'année 2021 ;
- ⇒ Autorisé le dépôt d'un projet dans le cadre du programme Hécla Québec ;
- ⇒ Autorisé le dépôt du rapport du maire;
- ⇒ Autorisé les vacances de la Dir. Gén./Sec.-très. pour les semaines du 19 au 31 juillet et du 22 août au 04 septembre 2021.

La prochaine séance ordinaire du Conseil : 3 août 2021 à 19 h

Message de l'équipe du journal

Une copie PDF du journal « **LE GALLICHAN** » est disponible sur le site Internet de la municipalité à l'adresse: www.gallichan.ao.ca sous l'onglet « *Journal local* ».

Merci de nous faire parvenir vos textes **avant le 1^{er} de chaque mois**, soit par la poste, par courriel, ou directement au bureau municipal. Tous les textes reçus après cette date seront publiés le mois suivant.

Adresse courriel : legallichan@gmail.com

LA PROCHAINE PARUTION LE 14 MAI 2021



**Le coût de publication d'un message pour
Le Gallichan est le suivant :**

FORMAT	TARIFS	FORMAT	TARIFS
1/8 page (carte d'affaires)	5.00\$	Page entière	20.00\$
1/4 page	5.00\$	Petites annonces	5.00\$
1/2 page	10.00\$	Abonnement annuel	30.00\$

Le maire vous informe ...

C'est la période des vacances. La prudence est de mise dans toutes les activités.

Je souhaite à chacun de vous, de profiter de cette période pour refaire le plein d'énergie.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Selon le code municipal, au cours du mois de juin, le maire doit fournir un rapport financier de la dernière année. Cependant, tout comme l'an passé, à cause de la Covid-19, la Municipalité est en attente du rapport de vérification des comptes.

Mon rapport devrait être publié dans la prochaine édition de ce journal.

DOSSIER – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Pour donner suite à la demande de desserte auprès des municipalités de Palmarolle et Ste-Germaine-Boulé, la Municipalité de Palmarolle a signifié son intérêt à assurer la protection du territoire de notre municipalité.

Une première rencontre a eu lieu le 28 juin. Lors de cette rencontre, la Municipalité de Gallichan a déposé un projet d'entente qui est présentement à l'étude par la Municipalité de Palmarolle en collaboration avec la Municipalité de Ste-Germaine-Boulé.

La Municipalité de Gallichan souhaite être en mesure de conclure une entente qui pourrait être entérinée au Conseil du 3 août prochain.

DOSSIER – VOIRIE MUNICIPALE

Le bureau de madame Suzanne Blais a informé la Municipalité de l'octroi d'une aide financière de 25 000 \$ provenant de son enveloppe discrétionnaire, applicable pour continuer le rechargement du chemin du Rang 10 & 1.

La Municipalité évaluera la période la plus favorable pour la réalisation des travaux.



Henri Bourque



Élections municipales

VALORISATION DU RÔLE DE L'ÉLU·E MUNICIPAL·E (suite)

UN PORTRAIT DU PROFIL DES ÉLUS·ES

Le rôle premier de l'élu·e est de représenter la volonté des citoyens et des citoyennes au sein du conseil municipal tout en agissant dans l'intérêt de la municipalité et ainsi se tenir informé des préoccupations et des projets que les citoyens et les citoyennes souhaitent voir se concrétiser.

En 2017, 56,9 % des conseillères et conseillers municipaux ainsi que 48,5 % des mairesses et des maires ont été élus sans opposition. Le recrutement de candidats demeure un défi important lors de chaque élection municipale. Pour preuve, en 2017, au terme de la période de mise en candidature, aucun candidat n'avait brigué le poste de maire dans cinq municipalités. De plus, 218 municipalités n'avaient pas tenu de scrutin, car l'ensemble du conseil municipal avait été élu sans opposition.

Au Québec, à la suite des élections générales tenues en 2017, 18,9 % des postes à la mairie et 34,5% des postes de conseiller étaient occupés par des femmes.

Ainsi, lors des dernières élections générales municipales, les femmes représentaient 32,4 % des personnes élues.

La publication *Présence des Femmes et des jeunes dans les lieux décisionnels* démontre que les « milieux paritaires se rapportent plus souvent aux secteurs traditionnellement féminins, comme l'éducation, la santé et la culture, qu'à ceux traditionnellement masculins, comme la politique, la haute fonction publique et les affaires ».

La compilation des données fait par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) à la suite des élections municipales de novembre 2017, nous apprend que l'âge moyen des élus·es :

- au poste de conseiller est de 52,6 ans;
- au poste de maire est de 58,1 ans;
- et l'âge moyen pour tous les postes est de 53,4 ans.

Les jeunes de moins de 35 ans sont peu représentés au sein des conseils municipaux :

- ⇒ En 2017, 1,9 % des mairesses et des maires avaient moins de 35 ans (21 au total, dont 5 femmes et 16 hommes);
- ⇒ 9,3 % des conseillères et conseillers municipaux avaient moins de 35 ans (275 femmes et 360 hommes).

Les jeunes de 18 à 35 ans représentent 27,7 % de la population en âge de voter en 2018. Le « taux de participation des jeunes électeurs lors des plus récents rendez-vous électoraux a été plus faible que celui de tous les Québécois en âge de voter ».

L'intérêt des jeunes pour la politique, et plus particulièrement pour la politique municipale, reste un défi autant pour obtenir une meilleure représentation de jeunes de 18-35 ans aux postes électifs municipaux, que pour avoir une meilleure participation des jeunes lors de la tenue de scrutins.

Afin de mieux cerner les profils des personnes qui s'engagent en politique municipale, la FQM a réalisé un sondage en septembre 2019 auprès des 167 élus·es municipaux. Le profil des répondants nous offre une représentativité variée au niveau de l'âge, du genre ainsi que de la fonction de maire, de conseiller et de préfet.

Élections municipales

VALORISATION DU RÔLE DE L'ÉLU·E MUNICIPAL·E (suite)

Ce sondage permet d'obtenir un portrait sommaire de l'occupation des élus·es municipaux, notamment pour ceux qui n'exercent pas leur fonction d'élu à temps plein. En effet, l'occupation professionnelle et familiale, en plus de la charge de la fonction d'élu·e municipal·e, est un enjeu pour le recrutement de candidats, encore plus pour le poste de mairesse ou de maire.

Bon nombre de conseillères et conseillers ont un emploi à temps plein. Parmi les mairesses et les maires, on remarque une part importante de retraités. Selon le sondage, une part importante de mairesses et maires affirment être à temps plein à leur poste d'élu·e.

UNE IMPLICATION À GÉOMÉTRIE VARIABLE

Afin de mieux cerner les profils des personnes qui s'engagent en politique municipale, la FQM a réalisé un sondage en septembre 2019 auprès des 167 élus·es municipaux. Le profil des répondants nous offre une représentativité variée au niveau de l'âge, du genre ainsi que de la fonction de maire, de conseiller et de préfet.

Ce sondage permet d'obtenir un portrait sommaire de l'occupation des élus·es municipaux, notamment pour ceux qui n'exercent pas leur fonction d'élu à temps plein. En effet, l'occupation professionnelle et familiale, en plus de la charge de la fonction d'élu·e municipal·e, est un enjeu pour le recrutement de candidats, encore plus pour le poste de mairesse ou de maire.

Bon nombre de conseillères et conseillers ont un emploi à temps plein. Parmi les mairesses et les maires, on remarque une part importante de retraités. Selon le sondage, une part importante de mairesses et maires affirment être à temps plein à leur poste d'élu·e.

Être élu·e municipal·e, c'est occuper une fonction politique pour une municipalité ou une MRC. C'est être une conseillère municipale ou un conseiller municipal, une mairesse ou un maire, une mairesse suppléante ou un maire suppléant, une préfète élue ou un préfet élu, une préfète ou un préfet.

Les élus·es municipaux participent aux réunions mensuelles du conseil municipal où sont prises les décisions qui concernent leur communauté. En plus de rencontrer des citoyens, de représenter la ville lors d'activités diverses. Elles ou ils ont des responsabilités spécifiques en lien avec des enjeux relevant de la compétence municipale. Elles ou ils s'impliquent sur des comités et sont responsables du suivi et de la mise en oeuvre de certains dossiers.

Le rôle d'un élu·e municipal·e peut se résumer en trois points :

- Représenter les citoyennes et les citoyens;
- Décider;
- Administrer.

Pour répondre aux besoins des citoyens, le conseil municipal s'appuie sur des propositions et recommandations émises par les comités consultatifs et les autres comités relevant de la municipalité.

Mais au-delà de ces descriptions, que fait réellement une élue ou un élu municipal·e au quotidien? Comment et avec qui travaille-t-il?

Élections municipales

VALORISATION DU RÔLE DE L'ÉLU·E MUNICIPAL·E (suite)

Selon le sondage réalisé en septembre 2019, 64 % des mairesses et maires participent à plus de 15 séances de travail et de préparation par mois avec les membres du conseil municipal en plus des séances ordinaires du conseil municipal. Ils répondent ainsi au rôle qu'il leur est attribué cité plus haut.

Les élus·es municipaux ont vu, au cours des ans, leurs responsabilités se diversifier d'où leur implication dans les différents secteurs sociaux, économiques, environnementaux et culturels. Des secteurs qui répondent aux besoins quotidiens des citoyens d'où la prise en charge par les municipalités de ses responsabilités grandissantes.

Une équipe municipale est donc composée d'élus·es aux intérêts et expertises diverses et complémentaires qui répondent aux besoins de la municipalité dans la réalisation de ses projets, dans la mise en place des services et dans l'entretien des infrastructures.

Comme le rappelle Anne Mévellec, oeuvrer à titre de personne élue à l'échelle de la municipalité c'est « servir la population et agir pour la population ». Cette tâche est très large et touche à beaucoup de secteurs et est donc difficile à définir et décrire pour la population en général. Certains la définissent comme une fonction, d'autres une vocation ou encore comme un métier.

Elle peut s'apparenter à un métier étant donné que les élus·es municipaux acquièrent un certain nombre de compétences notamment en urbanisme, gestion financière, gestion des actifs, en environnement, en droit municipal, etc. De plus, ces compétences peuvent être accréditées par la FQM dans le cadre de son service de formation municipale. Les différents parcours de formation peuvent mener au diplôme d'administratrice et administrateur municipal·e, au diplôme en leadership municipal et au certificat en compétences municipales.

Être élu·e municipal·e est une responsabilité sérieuse qui exige une disponibilité plus ou moins grande selon le poste occupé, particulièrement pour le poste de mairesse ou de maire, mais aussi au chapitre de la complexité du mandat dû à la technicité des dossiers et à la multiplication des acteurs qui interviennent dans le milieu municipal. Au-delà de la fonction politique, la fonction d'élus·e municipal·e est devenue un « métier », peu importe le nombre d'heures. Une mairesse, un maire, une préfète et un préfet sont disponibles en tout temps pour répondre aux besoins des citoyens.

La conciliation travail, famille et implication politique est une préoccupation soulevée pour garder une vie de famille et un rythme de vie sains.

Le nombre d'heures réalisées dans la fonction d'élus·e peut dépendre :

- De la disponibilité de l'élus·e à l'exercice (temps plus restreint si l'élus·e occupe un emploi en parallèle);
- Du partage des tâches avec les autres élus·s du conseil municipal;
- Du nombre de projets actifs et en développement dans la municipalité;
- Du nombre de comités sur lesquels l'élus·e est impliqué;

Source : Extrait du « Guide et trousse à outils pour la valorisation du rôle de l'élus·e municipal·e » publié par la Fédération des municipalités du Québec.

Dans Le Gallichan du mois d'août, « Un métier, une fonction, une vocation ? ».

Henri Bourque, maire

Communauté chrétienne de St-Laurent de Gallichan

Horaire des offices

- **Messe** samedi 17 Juillet 19h00
Pour le repos de l'âme des **famille Bélanger-Durand**
par **Mme Marie-Berthe Bélanger et M. Pierre Durand.**
Précédé d'une visite au cimetière à 18h30
- **Célébration** samedi 24 Juillet, 19h00
- **Messe** samedi 31 Juillet, 19h00
Pour le repos de l'âme de **M. Bertrand Jacques** par
Mme Carmelle Rivard et Mme Carolle Rivard.
- **Célébration** samedi 07 août, 19h00
- **Messe mardi** 10 août, 19h00
Fête de St-Laurent, notre Saint Patron
Pour le repos de l'âme de **Mme Andréa Thibault et M. Ernest Royer** par **Mme Paulette Royer.**
- **Messe** samedi 14 août, 19h00
Pour le repos de l'âme de **Mme Clémence Provencher**
par **Mme Denise Lagrange.**

La **lampe du sanctuaire** brûlera aux intentions des personnes suivantes dans les prochaines semaines.

<u>Semaine du:</u>	<u>Aux intentions de :</u>
10 Juillet	Mme Rita Provencher et M. Gilles Rivard
17 Juillet	Mme Marie-Berthe Bélanger et M. Pierre Durand
24 Juillet	Mme Nicole Rivard et M. François Larouche
31 Juillet	Mme Liliane Larouche et M. Réal Bru-neau
07 août	Mme Clémence Châteauvert
14 août	Mme Violette Gingras et M. Jean-Guy Roy

Baptême

Pour la préparation d'un baptême, on communique avec **Mme Carolle Rivard**, responsable au (819) 787-6279.

Funérailles

Pour la préparation de la messe et de l'hommage au défunt lors d'un décès, on communique avec **Mme Céline Denis**, responsable au (819) 787-6073.

Comité cimetière

Les personnes responsables du comité cimetière sont :

- **M. Louis Naud** au (819) 787-6805 et
- **M. Normand Bourque** au (819) 787-6737.



26 Juillet Ste-Anne

Activités religieuses à l'église – COVID-19

Depuis le 28 juin 2021, en zone jaune, le nombre maximal de personnes autorisées et de 250 personnes. Si le lieu de culte occupe un bâtiment au complet, la limite s'applique au bâtiment.

Les cérémonies de mariages et les funérailles sont également limitées à un maximum de 250 personnes. Les personnes dans l'assistance doivent demeurer assis durant l'événement. La tenue d'un registre de présence est obligatoire pour la célébration des mariages et des funérailles.

La réception de mariage qui suit la cérémonie est limitée à 25 personnes, si elle se déroule à l'intérieur, et à 50 personnes si elle a lieu à l'extérieur. Une distance minimale de 2 mètres doit être maintenue entre les personnes, même lorsqu'elles demeurent à leur place et ne circulent pas, à moins qu'il s'agisse d'occupants d'une même résidence privée.

Le port d'un couvre-visage ou d'un masque est obligatoire, mais il est possible d'enlever celui-ci lorsque la personne est à sa place, reste silencieuse ou ne s'exprime qu'à voix basse.

Restons à l'écoute des nouvelles directives, elles pourraient modifier celles qui sont identifiées.

www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/assouplissements-mesures-confinement-covid-19/

UN GRAND MERCI à tous ceux qui participent, collaborent et maintiennent les activités religieuses de la Fabrique tout au long de l'année...!

Avis aux citoyens

ESPACES DE STATIONNEMENT - Infrastructures municipales

La Municipalité de Gallichan informe les citoyens que les aires de stationnement des différentes infrastructures (centre communautaire, café des rumeurs, garage municipal et caserne) sont réservées à la clientèle qui les utilise.

En d'autres circonstances, il est interdit de stationner un véhicule à ces endroits.



Merci de votre collaboration!

UN RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER!!!
LA SAINTE-ANNE, À LA PAROISSE DE ROQUEMAURE.

Lundi le 26 juillet 2021, nous célébrerons la Fête de **Sainte Anne**, Patronne de la Province de Québec, à la Paroisse Sainte-Anne-de-Roquemaure.

Un **pèlerinage** annuel est organisé à cet effet **pour nourrir la foi et recevoir les grâces de Dieu** nécessaires pour grandir dans l'amitié avec notre Seigneur Jésus Christ et avec la Vierge Marie.

Nous serons guidés par cette parole : « **La foi est une façon de posséder ce qu'on espère, un moyen de connaître les réalités qu'on ne voit pas.** » (Hé. 11, 1).

La messe commencera à 13h30.

Elle sera précédée par le chapelet médité et

le sacrement du pardon avec absolution individuelle.

Venez nombreuses et nombreux pour fêter notre Sainte-Patronne et encourager les fidèles de la Paroisse Sainte-Anne-de-Roquemaure.

Abbé Crescent Mboninyibuka, Curé.



Gallithèque votre biblio

207, chemin de la rivière ouest

C'est le temps des vacances...



... prenez un bon bouquin et laissez aller votre imagination!

Heures d'ouverture: de 18 h 30 à 19 h 30 chaque mercredi.

S.V.P. Respecter les consignes sanitaires.

Coût de l'abonnement: Moins de douze ans : 2 \$

 Douze ans et plus : 5 \$

Période d'emprunt : 3 semaines. Vous avez le privilège de renouveler par téléphone aux heures d'ouverture de la bibliothèque. Tel : 819-787-6092 Ext: 733.

Vous pouvez visiter notre site Facebook : Bibliothèque de Gallichan

Si vous avez des jeux, casse-tête ou DVD à donner, pensez Biblio.

Bienvenue à notre nouvelle bénévole Anick Pigeon.

*Nous remercions spécialement l'implication des enfants de nos bénévoles,
c'est beau de voir la jeunesse à l'œuvre.*

Grand ou petit, nous sommes disponibles pour vous!

MESSAGE D'INFORMATION À LA POPULATION

Titre : Service Sécurité de Gallichan

Objet : Impact qu'aura la fermeture du Service Sécurité de Gallichan

Actuellement, le Service de Sécurité Incendie de la Municipalité de Gallichan n'est pas conforme parce qu'il n'y a pas de Directeur et que le nombre de pompiers actifs (cinq pompiers) est insuffisant pour intervenir sur un incendie à partir de Gallichan. Il faut, selon le schéma de couverture de risques, un minimum de huit pompiers pour agir sur un incendie. La brigade de Palmarolle est toujours appelée à intervenir.

Considérant cette situation, le Conseil a déposé une demande de desserte auprès des Municipalités de Palmarolle et de Ste-Germaine de Boulé en vue de conclure une entente de desserte avec une de ces municipalités et de fermer la caserne de Gallichan.

Nous vous informerons lorsque l'entente de services sera conclue.

Quels sont les impacts sur mes assurances contre le feu ?

Le seul moyen de le savoir est de communiquer avec votre assureur en précisant les points suivants :

- Présentement, 5 pompiers sont disponibles pour intervenir sur un feu;
- La brigade des pompiers de Palmarolle est automatiquement appelée et prend en charge les actions requises pour intervenir lors d'un incendie;
- Il y a un point d'eau situé près du pont dans le village de Gallichan qui demeurera opérationnel après la fermeture de la caserne de Gallichan;
- La caserne de Palmarolle est située à 14 km du village de Gallichan.

Comme chaque compagnie d'assurance applique des critères différents, le seul moyen de connaître quels sont les impacts sur vos assurances contre les incendies, c'est de contacter votre assureur.

Le Conseil municipal de Gallichan

Que faire des masques de procédure ?



Les masques de procédure sont maintenant chose courante dans notre quotidien. Malheureusement, nous voyons de plus en plus de masques par terre dont personne n'ose toucher.

National Geographic rapporte que, selon une étude indépendante, près de 3,5 milliards de masques ou de protections faciales sont jetés chaque jour. C'est énorme! C'est facile de s'imaginer le nombre de masques jetés dans l'environnement.

La plupart des municipalités ne disposent pas d'un système de recyclage pour les masques, les gants et les lingettes. Ils ne devraient donc pas être jetés dans les bacs de recyclage domestiques. Les masques contiennent un mélange de papier et de polymères, dont le polypropylène et le polyester. Ces matières ne peuvent être dissociées pour former des flux de matériaux propres destinés au recyclage.

Source : Le Soleil, Go Zero / Photo : La Presse

Comment recycler les masques de procédure ?

Heureusement, il est possible de recycler ces masques notamment grâce à l'entreprise Go Zéro.

Vous devez simplement vous procurer une boîte ou un sac de récupération auprès de l'entreprise. Une fois rempli, vous devez retourner le contenant à l'un des points de dépôt.

Les masques seront désinfectés, séparés en trois parties et convertis en granulés de polypropylène. Ces granulés seront ensuite utilisés par différentes entreprises de plasturgie afin de les convertir en de nouveaux produits qui seront également recyclables à leur tour.

Bravo aux entreprises et organismes qui ont déjà leur boîte!

Écocentre et Centre de valorisation
des matières résiduelles (CVMR)
15, boulevard Industriel, La Sarre
☎ 819-333-2807

MRC d'Abitibi-Ouest
11, 5^e Avenue Est, La Sarre QC J9Z 1K7
☎ 819-339-5671
✉ mrcao@mrcao.qc.ca

juillet 2021

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
				1  	2 	3 Messe - 19 h *note 2
4	5	Séance du conseil (Centre communautaire)	6 Biblio - 18h30 à 19h30 *note 1	7 Biblio - 18h30 à 19h30 *note 1	8  	10 Célébration - 19 h *note 2
11	12		13 Biblio - 18h30 à 19h30 *note 1	14 Biblio - 18h30 à 19h30 *note 1	15  	17  Messe - 19 h *note 2
18	19		20 Biblio - 18h30 à 19h30 *note 1	21 Biblio - 18h30 à 19h30 *note 1	22  	24 Célébration - 19 h *note 2
25	26	*NOTES: 1) La bibliothèque est ouverte en considérant les exigences de la Santé publique 2) En zone verte, les activités religieuses peuvent avoir lieu avec un maximum de 250 personnes et en considérant toutes les autres mesures d'hygiène actuellement en place. Les mariages et les funérailles en lieux de culte sont limités à 50 personnes.		27	28	29 
				30	31  Messe - 19 h *note 2	

AOÛT 2021



dim.

lun.

mar.

mer.

jeu.

ven.

sam.

1	2	3	4	5	6	7
		Séance du conseil (Centre communautaire)	Biblio - 18h30 à 19h30 *note 1			Célébration - 19 h *note 2
8	9	10	11	12	13	14
 Nouvelle lune			Biblio - 18h30 à 19h30 *note 1			Messe - 19 h *note 2
15	16	17	18	19	20	21
 Lune croissante			Biblio - 18h30 à 19h30 *note 1			Célébration - 19 h *note 2
22	23	24	25	26	27	28
 Pleine lune			Biblio - 18h30 à 19h30 *note 1			Messe - 19 h *note 2
29	30	31				
	 Lune décroissante					

*NOTES:

1) La bibliothèque est ouverte en considérant les exigences de la Santé publique.

2) En zone verte, les activités religieuses peuvent avoir lieu avec un maximum de 250 personnes et en considérant toutes les autres mesures d'hygiène actuellement en place. Les mariages et les funérailles en lieux de culte sont limités à 50 personnes.